



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

service eau

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
LET211673

Tél : 05 59 80 87 18

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 23 décembre 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-12-22-00018 du 22 décembre 2021 portant prescriptions spécifique à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relatif au plan permanent d'entretien du canal du Lagon et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement au bénéfice de la Société d'irrigation de la plaine du Lagon.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté a été publié au recueil des actes administratifs et sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service eau


Juliette Friedling

Copie : OFB

Monsieur le Président
Société d'irrigation de la plaine du Lagon
Mairie
20 bis rue du Pré du Roy
64800 BORDERES